

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N°08.241

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
du musée de ROYAN***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08.0333 en date du 31 Mars rendu exécutoire le 1^{er} Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°07/138) en date du 23 Mai 2007 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 Mai 2007,

D E C I D E

- De fixer les tarifs du Musée de ROYAN, à compter du 15 Septembre 2008, comme suit :

P/Mémoire
Ancien tarif

Nouveau tarif

A - VISITE LIBRE

○ Adulte	3,60 €	3,70 €
○ Etudiant/Forfait touristique	2,55 €	2,60 €
○ Enfant (- de 18 ans)	Gratuit	Gratuit
○ Groupe de + de 15 personnes	3,05 €	3,15 €
○ Accompagnateur	Gratuit	Gratuit
○ Demandeurs d'emploi (sur présentation de l'attestation d'inscription à l'ANPE)	2,55 €	2,60 €
○ Enseignant (sur présentation de leur arrêté de nomination)	2,55 €	2,60 €
○ Personne titulaire d'une carte d'invalidité ou étant dans une situation de handicap évidente	-	2,60 €

B - VISITE GUIDE

○ Adulte	4,10 €	4,20 €
○ Etudiant/Forfait touristique	3,05 €	3,15 €
○ Enfant (- de 18 ans)	Gratuit	Gratuit
○ Groupe de + 15 personnes	3,60 €	3,70 €
○ Accompagnateur	Gratuit	Gratuit
○ Demandeurs d'emploi (sur présentation de l'attestation d'inscription à l'ANPE)	3,05 €	3,15 €
○ Enseignant (sur présentation de leur arrêté de nomination)	3,05 €	3,15 €
○ Personne titulaire d'une carte d'invalidité ou étant dans une situation de handicap évidente	-	3,15 €

C - TARIFS – ANIMATION DU MUSEE

ANIMATIONS	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE ROYAN		ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS ROYAN	
<u>VISITE LIBRE</u> (avec l'enseignant)	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>		Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>	
<u>VISITE ANIMÉE</u> (avec un animateur)	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>		Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>	
<u>ATELIER PRATIQUE</u> (environ 2 heures avec un animateur) - <i>Gratuit pour les accompagnateurs</i>	<u>Ancien tarif</u> 1,55 €	<u>Nouveau tarif</u> 1,60 €	<u>Ancien tarif</u> 2,55 €	<u>Nouveau Tarif</u> 2,60 €

P/Mémoire
Ancien tarif

Nouveau tarif

D – CONFERENCES

(Hors manifestations nationales gratuites).

- | | | |
|--|---|--------|
| ○ Tarif plein | - | 2,00 € |
| ○ Tarif réduit (Etudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes handicapées, Amis du Musée) | - | 1,50 € |

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7062 – Fonction 322 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 septembre 2008

Fait à ROYAN, le 28 Août 2008
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT